



DELIBERATION N°20140098 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 17 juin 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 36 présents, 3 représentés, savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD , président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN (jusqu'à 23 h), adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; M. Alexandre CIGNA ; Mme GUICHARD Marie-Françoise (jusqu'à 23 h) ; Mme Bernadette JACQUET ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Michelle GALLAND ; M. Philippe KIZIRIAN ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS ; M. Ludovic CASTILLAN , conseillers municipaux.

ABSENTES REPRESENTÉES :

- Mme DUTRUC Marie-Christiane qui donne pouvoir à Mme CHAPARD Catherine.
- Mme GUICHARD Marie-Françoise qui donne pouvoir à Mme BERNALIER Juliette (à partir de 23 h).
- Mme FRATTA Antoinette qui donne pouvoir à Mme GALLAND Michelle.

ABSENTE :

- Mme Aline MOUSEGHIAN (à partir de 23 h).

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- M. Jean-Luc DEGRAIX ; M. Axel DUGUA

-----oooOooo-----

O B J E T :

INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - SOCIETE LINAMAR - SITE DE NOVACIERIES - AVIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20140624-dl20140098-DE

Séance du 24/06/2014 - Délibération n° 20140098

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2014

H.R.

M. DEGRAIX JEAN-LUC EXPOSE CE QUI SUIT :

La société LINAMAR souhaite s'installer sur Saint Chamond et regrouper ainsi ses activités sur un seul site. Aujourd'hui deux sites existent à Saint Etienne et Saint Romain en Gier.

Le projet :

LINAMAR souhaite regrouper ses activités de St Etienne et de St Romain en Gier sur le site de Novacieries de St Chamond, à l'intérieur de la halle 51.

Le site regroupera 232 salariés.

Les activités de LINAMAR sont la fabrication d'engrenage et d'organe de transmissions dans les domaines de l'agriculture, de l'armement, des poids lourds et de l'automobile, ainsi que la fabrication de blocs moteurs, culasses, cartes de distribution et de carters volants pour les grands constructeurs mondiaux automobiles, les travaux publics et agricoles.

232 salariés seront présents sur le site qui compte 19 000 m² de surface bâtie (2 182 m² de bureaux et 16 791 m² d'atelier)

Conformément aux dispositions de l'article R512-46-11 du code de l'environnement « Ne peuvent être pris en considération que les avis exprimés et communiqués au préfet par le maire dans les 15 jours suivant la fin de la consultation du public. »

Un dossier explicatif ainsi qu'un registre sera ainsi mis à la disposition du public du 23 juin au 23 juillet 2014 afin de recueillir les observations du public.

Le Conseil Municipal est également invité à exprimer son avis sur le projet.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce dossier,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,
A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 36 voix pour, 3 abstentions,

DECIDE :

- **d'émettre** un avis favorable sur la demande d'autorisation présentée par la société LINAMAR.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 26 juin 2014
Le maire,
Signé :

Hervé REYNAUD